



# COMMUNAUTE DE COMMUNES

## DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG

### DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 11 DECEMBRE 2025

Nombre de membres  
du Conseil  
Communautaire : **48**

Nombre de membres  
qui se trouvent  
en fonction : **48**

Nombre de délégués :  
- présents : **40**  
- représentés : **4**  
TOTAL **44**

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 11 décembre à 19 heures 00, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG, après convocation légale, s'est réuni en séance plénière au siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Laurent FURST, Président.

#### Membres présents :

<i>Pour la commune d'ALTORF :</i> M. Bruno EYDER, Maire Mme Laurence HOMMEL, Adjointe	<i>Pour la commune d'ERGERSHEIM :</i> Mme Marianne WEHR, Maire M. Denis TOURNEMAINE, Adjoint	<i>Pour la ville de MUTZIG :</i> M. Jean-Luc SCHICKELE, Maire Mme Caroline PFISTER, Adjointe
<i>Pour la commune d'AVOLSHEIM :</i> M. Pascal GEHIN, Maire -	<i>Pour la commune d'ERNOLSHEIM-B. :</i> M. Eric FRANCHET, Maire -	<i>Pour la ville de MUTZIG :</i> M. Marc DECKERT, Adjoint Mme Armelle MORGENTHALER, Cons. Mun. M. Patrick SCHULTHEISS, Cons. Mun. M. Claudio FAZIO, Cons. Mun.
<i>Pour la commune de DACHSTEIN :</i> M. Laetitia MARTZ, Maire M. Fabien SCHMITT, Adjoint	<i>Pour la commune de GRESSWILLER :</i> M. Pierre THIELEN, Maire Mme Sandrine HIMBERT, Adjointe	<i>Pour la commune de NIEDERHASLACH :</i> Mme Marielle HELLBOURG, Maire M. Laurent FARON, Adjoint
<i>Pour la commune de DINSHHEIM/BR. :</i> Mme Marie-Reine FISCHER, Maire M. Laurent JUSCZAK, Cons. Mun.	<i>Pour la commune d'HEILIGENBERG :</i> M. Guy ERNST, Maire -	<i>Pour la commune d'OBERHASLACH :</i> M. Jean BIEHLER, Maire -
<i>Pour la commune de DORLISHEIM :</i> M. Gilbert ROTH, Maire Mme Marie-Mad. IANTZEN, Adjointe M. David PAULY, Cons. Mun.	<i>Pour la ville de MOLSHEIM :</i> M. Laurent FURST, Maire Mme Chantal JEANPERT, Adjointe M. Philippe HEITZ, Adjoint Mme Sylvie TETERYCZ, Adjointe M. Gilbert STECK, Adjoint M. Martial HELLER, Adjoint Mme Christelle WAGNER-TONNER, Adjointe Mme Catherine WOLFF, Cons. Mun.	<i>Pour la commune de SOULTZ-BAINS :</i> -
<i>Pour la commune de DUPPIGHEIM :</i> M. Julien HAEGY, Maire -	<i>Pour la commune de STILL :</i> M. Alexandre GONCALVES, Maire Mme Chantal SITTLER, Adjointe	<i>Pour la commune de WOLXHEIM :</i> M. Adrien KIFFEL, Maire Mme Nathalie DISCHLER, Adjointe
<i>Pour la commune de DUTTLENHEIM :</i> M. Alexandre DENISTY, Maire Mme Sylvia FENGER HOFFMANN, Adjointe -		

#### Membres représentés :

Mme Véronique ELO  
Mme Solène HOEHN  
M. Alain VON WIEDNER  
M. Nicolas WEBER  
ayant donné procuration à M. Julien HAEGY  
ayant donné procuration à M. Eric FRANCHET  
ayant donné procuration à M. Jean BIEHLER  
ayant donné procuration à M. Laurent FURST

#### Membres excusés :

M. Jean-Michel WEBER, Conseiller Municipal de MOLSHEIM  
Mme Mireille RODRIGUEZ, Adjointe d'OBERHASLACH

#### Assistait en outre (membre suppléant n'ayant pas voix délibérative) :

M. Jean-François SCHNEIDER, Adjoint d'HEILIGENBERG

**OBJET : FINANCES ET BUDGET – FIXATION DES TARIFS DES SERVICES PUBLICS : TARIFS DE VENTE D'EAU, A COMPTER DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2026**

---

N° 25-82

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**VU** sa délibération N° 24-94 du 19 décembre 2024, fixant les tarifs de vente d'eau potable pour l'exercice 2025 ;

**VU** sa délibération N° 20-76 du 8 octobre 2020 décidant notamment de reprendre l'exercice de la compétence Eau Potable au titre des Communes de DUPPIGHEIM, DUTTLENHEIM et ERNOLSHEIM-BRUCHE au Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 ;

**CONSIDERANT** qu'à l'occasion des tractations à ce titre, il avait été suggéré :

- d'une part, de lisser les tarifs de vente d'eau des Communes en question sur les tarifs des autres Communes de la Communauté de Communes sur une durée de 10 ans,
- d'autre part, d'ajuster, dès 2021, les tranches de la part proportionnel sur ceux applicables à la Communauté de Communes ;

**VU** la projection prévisionnelle des dépenses pour l'exercice 2026 du Budget Annexe « EAU », tenant compte de l'amortissement technique et financier des biens ;

**VU** par ailleurs, le programme prévisionnel des travaux à réaliser en 2026, mais aussi sur les exercices ultérieurs ;

**SUR LE RAPPORT** de la Commission Réunie, en sa séance du 27 novembre 2025, suggérant une réévaluation des tarifs vente d'eau selon l'inflation de l'année 2025 ;

**ENTENDU** les explications complémentaires apportées par Madame Marie-Reine FISCHER, Vice-Présidente ;

**SUR PROPOSITION** de Monsieur le Président ;

**ET APRES** en avoir délibéré ;

**à l'unanimité  
fixe**

✓ les tarifs de vente d'eau potable, pour l'exercice 2026, aux quotités suivantes :

➤ sur le territoire des Communes de ALTORF, AVOLSHEIM, DACHSTEIN, DINSHEIM-sur-BRUCHE, DORLISHEIM, ERGERSHEIM, GRESSWILLER, HEILIGENBERG, MOLSHEIM, MUTZIG, NIEDERHASLACH, OBERHASLACH, SOULTZ-les-BAINS, STILL et WOLXHEIM :

<b>a) Part proportionnelle</b>	<b>Prix en Euros H.T./m<sup>3</sup></b>
Tarif unique en € HT par m <sup>3</sup>	1,27
<b>b) Part fixe par an</b>	<b>Euros H.T.</b>
Compteurs de 15 à 20 mm	57,70
Compteurs de 25 à 30 mm	123,23
Compteurs de 40 mm	178,82
Compteurs de 50 mm	489,87
Compteurs de 60 à 70 mm	649,76
Compteurs de 80 à 90 mm	781,54
Compteurs de 100 mm	1 059,44

- sur le territoire des Communes de DUPPIGHEIM, DUTTLENHEIM et ERNOLSHEIM-BRUCHE (ancien territoire BRUCHE-SCHEER au sein du Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle) :

a) Part proportionnelle	Prix au m <sup>3</sup> en Euros H.T.
de 1 à 50 000 m <sup>3</sup> par an	1,01
plus de 50.001 m <sup>3</sup> par an	0,61
b) Part fixe par an	Prix en Euros H.T.
Compteurs de 15 à 20 mm	48,64
Compteurs de 25 à 30 mm	101,45
Compteurs de 40 mm	148,67
Compteurs de 50 mm	384,98
Compteurs de 60 à 70 mm	524,47
Compteurs de 80 à 90 mm	632,08
Compteurs de 100 mm	857,03

- ✓ les frais d'accès au réseau à 252,50 € H.T., soit 303,00 € T.T.C. par compteur, sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes.

POUR EXTRAIT CONFORME

La secrétaire de séance,

Laetitia MARTZ

Le Président,

Laurent FURST

Délibération rendue exécutoire après :

- transmission au contrôle de légalité le : 12 décembre 2025
- publication sur le site internet le : 12 décembre 2025

**Acte à classer****DE-25-82**

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

**Identifiant FAST :** ASCL\_2\_2025-12-12T11-20-53.00 ( MI266111643 )**Identifiant unique de l'acte :** 067-246701064-20251211-DE-25-82-DE ( [Voir l'accusé de réception associé](#) )**Objet de l'acte :** FINANCES ET BUDGET - FIXATION DES TARIFS DE SERVICES PUBLICS : TARIFS DE VENTE D'EAU, A COMPTER DU 1ER JANVIER 2026**Date de décision :** 11/12/2025**Nature de l'acte :** Délibération**Matière de l'acte :** 7. Finances locales  
7.1. Decisions budgétaires**Identifiant unique de l'acte antérieur :****Acte :** [25-82 FB FIXATION TARIF VENTE EAU AU 1 ER JANVIER 2026.PDF](#) **Multicanal :** Non**Classer****Annuler****Préparer**

Date 12/12/25 à 11:20

Par SEGUIN Muriel**Transmis**

Date 12/12/25 à 11:20

Par SEGUIN Muriel**Accusé de réception**

Date 12/12/25 à 11:27